



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Courrier arrivé SEPAT	
le 23 JUN 2021	
C. Fauconnier	
M-A. Gorisse	
M. Cherpion	
M. Everwyn	
Unité CAT	
Planification	
ENAF	
Urbanisme communal	
Visa	

M. le Directeur Département des Territoires et de la Mer
 SEPAT / Unité Planification
 62, Boulevard de Belfort
 CS 90007
 59042 LILLE Cedex

Billy-Montigny, le 18 juin 2021

N/Réf. : DRP/DPSM NORD/2021-387/PA
 Dos. : 21NOR005P201/PA

Affaire suivie par : Ph. ANDRZEJEWSKI
 Tél. : 03.21.79.00.59 - @mail : p.andrzejewski@brgm.fr

Objet : Renseignement minier

V/Réf. : Métropole européenne de LILLE – Révision générale du PLUi – PLU 95.
 CAT/PG.

Référence : Code Minier – Article L 154-2 (anciennement 75-2) :
 « Le vendeur d'un terrain sur le tréfonds duquel une mine a été exploitée est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation »

Monsieur le Directeur,

Le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM assure le renseignement minier, au sens du premier alinéa de l'article L 154-2 du Code Minier (anciennement 75-2), dans le cadre de la mission que lui a confié l'Etat.

Cette mission concerne à l'heure actuelle les concessions de mine de houille, dont le dernier titulaire était Charbonnages de France.

En réponse à votre correspondance du 11 juin 2021 rappelée en objet, par laquelle vous consultez nos services dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi – PLU95) de la Métropole européenne de LILLE, nous vous informons que le DPSM est chargé dans le cadre de la gestion opérationnelle de l'Après-Mine confiée par l'Etat, au titre du Code minier de la surveillance des quatre ouvrages surveillés repris dans le tableau ci-après :

Ouvrages surveillés au titre du code minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Annoeullin	Puits 1	Puits de mine	ANNOEULLIN	AL n°289
59	Bauvin	Puits 1	Puits de mine	MEURCHIN	B n°2749
59	Provin	PZC P	Piézomètre Profond	MEURCHIN	A n°2771
59	Provin	PZH P	Piézomètre Profond	MEURCHIN	A n°2771

Pour permettre à l'Etat ou à ses représentants d'assurer ses missions de surveillance, un accès à ces ouvrages devra être maintenu par les propriétaires des terrains concernés, leurs ayants droit ayants cause. Cet accès devra s'effectuer à tout moment du jour ou de la nuit et à toutes périodes (visites quotidiennes, interventions portant sur plusieurs jours...).

Direction des Risques et Prévention

Département Prévention et Sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Nord
 Rue Blériot, 62420 Billy-Montigny – France

Tél. +33 (0)3 21 79 00 60 - Fax +33 (0)3 21 79 00 58

brgm bureau de recherches géologiques et minières – établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Orléans – SIREN 582 056 149
www.brgm.fr

Siège - Centre scientifique et technique

3, avenue Claude-Guillemin, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2 – France

Tél. +33 (0)2 38 64 34 34 – Fax +33 (0)2 38 64 35 18

Les puits de mine et piézomètres profonds seront constamment dégagés de tous dépôts et obstacles, afin de permettre toutes les interventions nécessaires.

Un aqueduc situé à proximité du puits n°1 de la concession d'Annœullin, sur la commune d'Annœullin, a été mis en sécurité en avril 2010. Cet aqueduc souterrain a été entièrement comblé avec un coulis de béton par le BRGM DPSM. Par conséquent, aucun aléa ne sera maintenu sur cet ouvrage.

Toutefois, un aléa de type effondrement localisé de niveau faible lié à des travaux supposés est appliqué autour du puits n°1 d'Annœullin (rayon de 28 m) car il ne peut être exclu la présence d'autres galeries de service au départ du puits.

Pour rendre les données exhaustives concernant les aléas, nous vous invitons à prendre connaissance des aléas miniers sur les communes d'ANNOEULLIN, BAUVIN et PROVIN en consultant le site de la DREAL Hauts-de-France.

(<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-aleas-miniers-dans-les-departements-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais>).

Pour toutes demandes de renseignements sur les aléas, les dispositions réglementaires et législatives, nous vous suggérons de vous rapprocher de la DDTM/DREAL Hauts-de-France.

Le DPSM n'a pas connaissance d'ouvrages surveillés au titre du code minier ou du code de l'environnement sur les territoires des 92 communes restantes membres de la Métropole européenne de LILLE.

Pour toutes questions sur les risques naturels, technologiques et industriels, nous vous invitons à consulter le site Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr>).

Nous ne voyons pas l'utilité de nous associer à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole européenne de LILLE et restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

F. QUIRIN
Directeur de l'UTAM Nord
Département Prévention et Sécurité Minière

P.J :

- Votre courrier de demande de renseignements du 11/06/2021.